



REGLEMENT DE L'OPERATION

« RECYCLING CINE » 2025

100 gr et plus de DEEE = 1 PLACE DE CINEMA

ARTICLE 1 : OBJET

Le SICOVAD organise un « Recycling Ciné » au Multiplexe Cinés Palace d'Epinal et au cinéma Majestic de Remiremont dont la participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'OPERATION

L'opération « Recycling Ciné » aura lieu le mercredi 26 novembre 2025 de 13h30 à 21h dans les locaux du Multiplexe Cinés Palace d'Epinal, rue Saint Michel 88000 EPINAL et le vendredi 28 novembre 2025 de 16h à 21h dans les locaux du cinéma Majestic Zone de la Filature, Rte de Dommartin, 88200 Remiremont.

ARTICLE 3 : PRINCIPE DE L'OPERATION

Chaque personne déposant 100 grammes et plus de petits appareils électriques ou électroniques (ex : sèche-cheveux, brosse à dent électrique, téléphone portable, console de jeux...), se verra remettre gratuitement une place de cinéma offerte par le SICOVAD.

Une pesée des apports se fera au cinéma par les organisateurs.

Si l'apport est inférieur à 100 grammes, le (la) participant(e) ne pourra pas bénéficier de la place de cinéma offerte par le SICOVAD.

Sur la durée de l'opération « Recycling Ciné », une seule place de cinéma sera donnée par personne même si le participant dépose un ou plusieurs Déchets Electriques et Electroniques dont le poids est supérieur à 100 grammes.

Cette place sera valable jusqu'au 14 décembre inclus au Multiplexe Cinés Palace d'Epinal, sur toutes les séances. Pour le cinéma Majestic de Remiremont la place est valable 9 mois à partir du 28 novembre.

Les places ne sont ni échangeables, ni remboursables.

L'opération « Recycling Ciné » se déroulera dans la limite des places disponibles. Après épuisement du nombre de places, aucune contrepartie sous toute autre forme ne sera distribuée.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans une des 142 communes du SICOVAD. Les personnes physiques mineures doivent être accompagnées d'un adulte majeur.

Cet événement ne s'adresse pas aux groupes de type associations, écoles, centres de loisirs....

Seront exclues de toute participation à cette opération toutes personnes ne répondant pas aux conditions citées ci-dessus.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront exclues de toute participation, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'opération.

La participation implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation au « recycling ciné » et de l'attribution de la place de cinéma gratuite.

ARTICLE 5 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU.

Le SICOVAD se réserve la faculté d'annuler, d'écourter, de prolonger, de suspendre ou de modifier le « Recycling Ciné » à tout moment si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ces chefs. Dans la mesure du possible, ces modifications ou changements feront l'objet d'une information préalable par tous moyens appropriés.

ARTICLE 6 : INFORMATIONS NOMINATIVES.

Toutes les informations que les participants communiqueront sont enregistrées informatiquement, sont utilisées pour la durée de l'opération et sont uniquement destinées au SICOVAD, responsable du traitement.

Conformément aux dispositions de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération « Recycling Ciné » bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en adressant au SICOVAD une demande en ce sens par courrier.

ARTICLE 7 : REGLEMENT DU JEU.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée de l'opération à l'adresse www.sicovad.fr

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du « Recycling Ciné » à l'adresse suivante : SICOVAD 4, allée St Arnould 88 000 EPINAL

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE DU SICOVAD

Le SICOVAD ne peut être tenu responsable si, pour des raisons de forces majeures indépendantes de sa volonté, le « Recycling Ciné » était partiellement ou totalement modifié voire annulé.

ARTICLE 9 : Déchets électriques et électroniques acceptés

Seuls les petits appareils électriques et électroniques seront acceptés

Exemple (liste non exhaustive) : jouets d'enfant, appareil photo, montre, perceuse, tondeuse à cheveux électrique, robot ménager, appareil à raclette, rasoir électrique, sèche-cheveux, fer à repasser, aspirateur, ordinateur portable, imprimante, photocopieuse, fax, téléphone...

Attention : les piles ne sont pas considérées comme des DEEE. Les gros DEEE ne pourront pas être acceptés pendant cette opération.

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES PAR L'OPERATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

Arches
Archettes
Aydoilles
Badménil-aux-Bois
La Baffe
Bayecourt
Bellevallée
Brantigny
Chamagne
Chantraine
Charmes
Châtel-sur-Moselle
Chaumousey
Chavelot
Damas-aux-Bois
Darnieulles
Deyvillers
Dignoville
Dinazé
Dogneville
Domèvre-sur-Avière
Domèvre-sur-Durbion
Dompierre
Dounoux
Épinal
Essegney
Florémont
Fomerey
Les Forges
Frizon
Gigney
Girancourt
Golbey
Hadigny-les-Verrières

Hadol
Hallainville
Hergugney
Igney
Jarménil
Jeuxy
Langley
Longchamp
Mazeley
Moirville
Nomesy
Padoux
Pallegney
Porfieux
Pouxoux
Raon-aux-Bois
Rehaincourt
Renauvoid
Rugney
Sanchey
Savigny
Sercœur
Socourt
Thaon-les-Vosges
(Thaon, Gimont, Oncourt)
Ubexy
Uréménil
Uxegney
Uzemain
Vaudéville
Vauxcourt
Villancourt
Vincey
Xerilgny
Zincourt

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MÉRIDIONALES

Dommartin-lès-Remiremont
Remiremont
Éloyes
Gimont-Val d'Ajol
Le Val d'Ajol
Plombières-les-Bains

Remiremont
Saint-Amé
Saint-Étienne-lès-Remiremont
Saint-Nabord
Vecoux

TERRITOIRE SICOVAD

142 communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE RAMBERVILLERS

Anglemont
Autrey
Bazien
Brû
Bult
Clézaintaine
Deinvillers
Domptail
Doncières
Faucourt
Hardancourt
Housseras
Jeamménil
Ménamont
Ménil-sur-Belvitte
Moyemont

Nossoncourt
Ortoncourt
Rambervillers
Romont
Roville-aux-Chênes
Saint-Benoît-la-Chipotte
Saint-Genest
Saint-Gorgon
Saint-Maurice-sur-Mortagne
Saint-Pierre
Sainte-Barbe
Sainte-Hélène
Varnécourt
Xaffévillers

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRUYÈRES VALLONS DES VOSGES

Beaumont
Belmont-sur-Buttant
Bruyères
Bruyères
Champ-le-Duc
Charmois-devant-Bruyères
Cheniménil
Destord
Deycimont
Docelles
Domfaing
Faucampierre
Fays
Fiménil
Fontenay
Fremfontaine
Girecourt-sur-Durbion
Grandvillers
Gugnécourt

Herpeltmont
Jussarupt
La Neuveville-devant-Lépanges
Laval-sur-Vologne
Laveline-devant-Bruyères
Laveline-du-Houx
Le Roulier
Lépanges-sur-Vologne
Méménil
Nonzeville
Pierrepont-sur-l'Arenelle
Prey
Vervézelle
Viménil
Xamontarupt

sicovad

01/01/2024